

Séance du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats der Agglomeration Freiburg

Date / Datum: jeudi 12 octobre 2023 / Donnerstag, 12. Oktober 2023

Lieu / Ort: halle polyvalente / Mehrzweckhalle, Route de l'École 6, Matran

Présidence / Präsidentschaft:

M. Bernard **Chassot**, Président du *Conseil* / Präsident des *Rates*, Matran

M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesend

Avry

Mme **von der Weid** ainsi que MM. Marius **Achermann** et Michel **Moret**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antonietta **Mollica** ainsi que MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder**, Thomas **Meyer**, Dylan **Porchet** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python** et Océane **Gex** ainsi que MM. Gérald **Collaud**, Grégory **Grin**, François **Miche**, Elias **Moussa**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli** et François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Daniel **Berset**, Hugo **Cabral** et Benoît **Descloux**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

Mme Sandra **Herren** ainsi que MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, Christophe **Maillard**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier** et Claude **Monney**

Excusé-e-s / Entschuldigt

Mmes Katharina **Buchs** (Villars-sur-Glâne) et Denise **Cardoso de Matos-Berger** (Fribourg) ainsi que MM. Bernhard **Altermatt** (Fribourg), Didier **Carrard** (Givisiez), Jonathan **Collaud** (Corminboeuf), Laurent **Dietrich** (Fribourg), Simon **Jordan** (Fribourg), Thierry **Pochon** (Fribourg), Alexandre **Wicht** (Villars-sur-Glâne)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesend

Mmes Muriel **Frésard** (Belfaux), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry) et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), Christophe **Pierret** (Matran), René **Schneuwly** (Granges-Paccot) et Thierry **Steiert** (Fribourg)

Excusé / Entschuldigt

M. Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election au Comité / Wahl in den Vorstand
5. Adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg / Annahme des Voranschlags 2024 der Agglomeration Freiburg
 - 5.1 Présentation du message n° 25 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 25 des Vorstandes
 - 5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 5.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan
 - 6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
7. Libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3) / Freigabe des Investitionskredits zur Aufwertung der Grünflächen der Agglomeration Freiburg (in Zusammenhang mit der Strategie NL4 des AP4 und der Massnahme 3NL.01 des AP3)
 - 7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 7.3 Présentation du message n° 23 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 23 des Vorstandes
 - 7.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
8. Subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du PA4 / Subventionierung der Erneuerung der Einrichtungen des Besucherstandortes "Im Wald meines Herzens" und dessen pädagogischer Rundwege (Villars-sur-Glâne) über die Massnahme 4NL.04.01 des AP4
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 24 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 24 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses
9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse
 - 9.1 Postulat relatif à la mise en place d'un pont végétal (écoduc) devant permettre également le passage de la faune vertébrée au-dessus de l'autoroute / Postulat, das die Einrichtung einer bepflanzten Brücke (Ökodukt) über die Autobahn fordert, die den Tieren und Pflanzen den Übergang ermöglicht und so die bewohnbare Zone vergrößert (Post_Leg 2021-2026_2023_016)
 - a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

- 9.2 Motion demandant l'instauration d'une analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité dans les messages du Comité d'agglomération / Motion zur Einführung einer Nachhaltigkeits-, Klima- und Biodiversitätsfolgenabschätzung in den Botschaften des Agglomerationsvorstandes (Mot_Leg 2021-2026_2023_017)
 - a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.3 Motion sur l'instauration d'une évaluation environnementale du budget de l'Agglomération de Fribourg (budget écologique – green budgeting) / Motion betreffend die Einführung einer ökologischen Bewertung des Budgets der Agglomeration Freiburg (ökologisches Budget – green budgeting) (Mot_Leg 2021-2026_2023_018)
 - a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
- 9.4 Postulat demandant l'étude de la possibilité d'introduire un tarif TPF dans l'agglomération fribourgeoise de CHF 1 par course le samedi / Postulat betreffend eine Studie zur Möglichkeit der Einführung eines TPF-Tarifs von CHF1 pro Fahrt an Samstagen in der Freiburger Agglomeration (Post_Leg 2021-2026_2023_019)
 - a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
10. Réponse du Comité au postulat demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s / Antwort des Vorstandes zum Postulat bezüglich der Überlegung zur Möglichkeit, den derzeitigen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen (Post_Leg2021-2026_2022_010)
 - 10.1 Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - 10.2 Avis d'un-e des auteur-e-s / Meinung eines/einer der Autor-inn-en
11. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	AggloNews, newsletter de l'Agglomération de Fribourg	AggloNews	AggloNews, newsletter der Agglomeration Freiburg
ARS	Association régionale de la Sarine	ARS	Regionalverband der Saane
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg	KultK	Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeitende	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Coriolis I	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise	Coriolis I.	Coriolis Infrastrukturen, Gemeindeverband für Kulturpolitik in der freiburger Agglomeration
Directive sur le subventionnement des mesures du PDA	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des RPA	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg
EPT	équivalent plein temps	VZÄ	Vollzeitäquivalent
FTR	Fribourg Tourisme et Région	FTR	Freiburg Tourismus und Region
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)	AggG	Gesetz über die Agglomerationen des Staats Freiburg (SGF 140.2)
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)	HRM2	harmonisiertes Rechnungslegungsmodell 2 für die Kantone und Gemeinden (Handbuch HRM2)

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
NP	Nature & Paysage	NL	Zielsetzung / Massnahmen Natur & Landschaft
ODJ	ordre du jour		
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP3	Agglomerationsprogramm der dritten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP5	Agglomerationsprogramm der fünften Generation der Agglomeration Freiburg
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 1er avril 2021 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 août 2021	RPA	Regionaler Richtplan der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 1. April 2021 angenommen und vom Staatsrat am 24. August 2021 genehmigt
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
Règlement sur les finances	Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg	Finanzreglement	Finanzreglement der Agglomeration Freiburg
SFN	Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg	WNA	Amt für Wald und Natur des Staats Freiburg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
Trophées PME	Concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg	KMU-Trophäen	KMU-Trophäen-Wettbewerb der Agglomeration Freiburg

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19 h 32. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Ce soir, nous accueillons M. Simon Ruch, Secrétaire régional et Directeur de Region Sense, M. David Köstinger, responsable du développement régional de Region Sense, et M. Michael Blanchard, Coordinateur des agglomérations. Je les remercie pour leur présence. Je passe la parole à M. Nicolas Rérat, Syndic de Matran, pour un mot de bienvenue.

Nicolas Rérat. Monsieur le Président du *Comité*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, Mesdames et messieurs les membres du *Conseil*, Monsieur le président du *Conseil* - cher Bernard -, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs. C'est un réel plaisir d'accueillir le *Conseil* ce soir à Matran, domicile de notre président Bernard Chassot. Au nom du Conseil communal, je vous souhaite une cordiale bienvenue dans notre village. Je souhaite profiter de cette occasion pour vous présenter très rapidement cette belle localité et les enjeux à venir. Le territoire communal s'étend sur seulement 2,86 km², ce qui en fait la plus petite localité de *l'agglomération fribourgeoise*, petite, mais active et en plein développement. La population de notre village, qui se monte à 1'724 habitant-e-s, est en pleine croissance avec de nouveaux quartiers en cours de développement. Cela va nous amener 600 à 800 nouveaux habitant-e-s, soit une croissance de 40 %. Cette croissance nécessite de nouvelles infrastructures : construction d'une crèche pouvant accueillir 36 enfants, agrandissement et rénovation de l'école primaire ainsi que le développement fort des *transports publics (TP)*. Cependant, il faudra que ces habitant-e-s s'y sentent bien et puissent exercer leurs loisirs. Là, la promotion culturelle et les sociétés locales jouent un rôle très important. Au chapitre emploi, les entreprises établies à Matran jouent un rôle économique important et représentent près de 1'600 emplois. On a donc la parité entre le nombre d'habitant-e-s et les emplois offerts dans notre village. En conclusion, Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne soirée et de bons débats dans l'intérêt de notre *Agglomération* (applaudissements).

Le Président. Comme le veut la tradition, il est maintenant temps que le nouveau Président du *Conseil* s'exprime à l'ouverture de la première séance qu'il préside. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'honneur et la confiance que vous me témoignez par ma nomination à la fonction de Président du *Conseil*. Chaque année, le discours du Président résonne au son de l'actualité du moment et des derniers événements locaux ou régionaux. Mais, tout d'abord, je voudrais féliciter tous les membres du *Conseil* et du *Comité* pour le travail réalisé et les projets novateurs qui ont vu le jour ces dernières années.

Je mets cependant un bémol en ce qui concerne la vitesse d'exécution de certains projets très importants pour notre *agglomération fribourgeoise*. J'en veux pour preuve l'avancement de la *TransAgglo* pour lequel on se hâte lentement. Ce projet ambitieux n'est toujours pas terminé, alors que les citoyen-ne-s l'attendent depuis longtemps. Je propose que la finalisation de la réalisation de ce projet soit mise en priorité n° 1 ! D'autre part, je fais une réflexion autour de ce qui est en train d'être mis en place, principalement en ville de Fribourg, et qui aura une très grande influence sur toute notre *agglomération fribourgeoise*. Toutes les définitions d'une agglomération mentionnent que le centre urbain doit être fort, attractif et vivant. Les habitant-e-s, autant que les commerçant-e-s, doivent y trouver leur compte. Par conséquent, il doit être facile d'y accéder ainsi qu'agréable d'y vivre et d'y travailler. À mon avis, en voulant absolument sortir la voiture de la ville, Fribourg ne sera plus jamais le centre urbain fort et attractif de notre *agglomération fribourgeoise*. Les commerçant-e-s ont de plus en plus de difficultés à conserver leur commerce et à réaliser leurs affaires. Il faut vivre avec son temps et intégrer tous les modes de transports, afin de rendre le centre urbain plus attractif. Une des clés en faveur d'un développement harmonieux est la mise en place de *TP* efficaces et efficaces. De ce côté, il y a encore beaucoup de travail à réaliser. Nous avons été la première ville de suisse romande à appliquer la limite du 30 km/h dans toute la ville, alors pourquoi ne serions-nous pas la première ville romande à instaurer des *TP* gratuits ?

Je remercie particulièrement la commune de Matran, qui nous accueille ici ce soir, et notamment toute l'équipe qui a œuvré à la mise en place de cette salle. Je tiens également à remercier les collaborateurs de la société Sonomix qui assurent ce soir la sonorisation et le vote électronique. Vous avez vu probablement que le nom du réseau WiFi et le mot de passe y relatif sont disponibles à l'entrée de la salle. Je dois excuser ce soir les membres du *Conseil* suivants : Mmes Katharina Buchs et Denise Cardoso de Matos-Berger ainsi que MM. Bernhard Altermatt, Didier Carrard, Jonathan Collaud, Laurent Dietrich, Simon Jordan, Thierry Pochon et Alexandre Wicht.

M. Pierre-Olivier Nobs, membre du *Comité*, s'est également excusé.

M. Cédric Clément, Directeur de *Fribourg Tourisme et Région (FTR)*, a aussi signalé son absence.

Comme le présent système de vote est connu, je vais expliquer brièvement son fonctionnement. Ich erinnere daran, dass wir unsere Karte in die Konsole auf dem Tisch einführen müssen. Merci d'insérer votre carte dans la console. Am Ende der Sitzung müssen wir sie in der Konsole lassen. En fin de séance, il faut la laisser dans la console. Vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton central de l'appareil, sur lequel se trouve le dessin d'une personne qui parle.

Nous avons, toutes et tous, reçu l'enveloppe transparente habituelle, contenant un carton indiquant nos nom et prénom, la carte permettant d'activer les boîtiers face à vous, la liste des membres du *Conseil* ainsi que le flyer relatif aux *Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg (Trophées PME)*.

Test du système / Systemtest:

Je vous propose de faire un test de ce système de vote, afin de constater son bon fonctionnement et de connaître le nombre des membres du *Conseil* présents. Je vous prie donc d'appuyer sur l'un des trois boutons. Le bouton rouge est tout à droite, le bouton bleu est au milieu sous le zéro et le bouton vert sous le signe +. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis:

Ce dernier détecte 47 membres du *Conseil* présents. 47 Mitglieder des *Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg (Rat)* haben abgestimmt. Le système fonctionne. Formellement, je constate que le quorum est atteint et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Règlement du Conseil)*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel le 22 septembre 2023. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualités de l'Agglomération de Fribourg » du site web de l'Agglomération de Fribourg (*Agglomération*).

Le Président. Y a-t-il des remarques à exprimer quant à l'*ordre du jour (ODJ)* de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet *ODJ* est donc accepté.

Le premier point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 25 mai 2023 ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 25 mai 2023, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 46

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 0

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 2

Total des votants : 48

Total des non-votants : 0

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve, à la majorité, le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 25 mai 2023. J'adresse mes vifs remerciements à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. Le 3 octobre dernier, vous avez reçu par courriel les préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (CF)* et de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (CAME)* conformément au *Règlement du Conseil*.

Je souhaite relever maintenant la démission du *Conseil* de Jacques Dietrich dès le 31 octobre 2023. Jacques a occupé la fonction de Président du *Conseil*, juste avant moi, et fait partie de l'Agglomération depuis 2008. Il a été membre du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg*

(Bureau du Conseil) de 2016 à 2023. Je le remercie vivement au nom de l'Agglomération (applaudissements).

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. J'ai quelques informations sur divers sujets.

Le *Comité* a procédé au mois de juin de cette année à l'engagement de Mme Barbara Etter. Elle a débuté son activité de collaboratrice administrative, afin de remplacer Mme Virginie Zube qui est en congé maternité et qui a décidé de prolonger ce congé. Mme Etter, qui habite Neyruz, a un diplôme d'interprète. Elle parle allemand, français, italien, anglais et espagnol. Elle a également suivi une formation d'assistante en marketing et communication. Après avoir passé son enfance en Egypte, elle a fait ses études secondaires et universitaires en Allemagne. Elle habite en Suisse depuis 1990. Avant de rejoindre l'Agglomération, elle a travaillé pendant de longues années à l'agence de communication Buchheim Communications. Lorsque cette dernière a cessé ses activités, elle a repris cette agence. Afin d'avoir des contacts avec des collègues - ce qui lui manquait jusqu'alors -, elle a décidé de travailler à l'Agglomération. Les travaux d'élaboration du *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA5)* ont été lancés, sur la base du crédit d'investissement libéré par le *Conseil*. Conformément à ce qui avait été annoncé, le *Comité* a pris soin de contacter toutes les communes du périmètre d'agglomération statistique, qui peuvent théoriquement prétendre à l'octroi de subventions fédérales et leur a proposé une convention en vue de participer au PA5. Il s'est donné les moyens d'expliquer et de convaincre les communes encore peu familières de ce type de planification, en organisant notamment une séance d'information spécifiquement destinée à ces dernières. Le moins que l'on puisse dire est que le résultat obtenu est réjouissant, puisque 25 communes des districts de la Singine et de la Sarine participeront à l'élaboration du PA5. Le nombre de communes participantes a ainsi plus que doublé, entre le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)* et le PA5. C'est un joli défi à relever ! L'Agglomération opère, en tant que porteur de projet du PA5, jusqu'à son dépôt auprès de la Confédération en juin 2025. Il s'agira ensuite de défendre le projet auprès des autorités fédérales dans l'année qui suit ce dépôt. Afin d'accompagner ce projet, l'Agglomération a mis en place plusieurs structures de gouvernance, dont un comité de pilotage et une commission d'accompagnement, qui reflètent la diversité des communes qui sont partie prenante à cette démarche. Cette dernière a siégé pour la première fois cette semaine, réunissant plus de 70 participant-e-s. Le *Comité* se réjouit bien évidemment de collaborer à l'élaboration de ce projet avec les communes limitrophes dans l'intérêt de toute la région.

Un autre sujet nous occupe également : la feuille de route institutionnelle. Le travail se poursuit au niveau institutionnel également à la suite de l'adoption de la *loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2) le 21 août 2020 (LAgg)*. Le *Comité* avait établi au début de l'année une feuille de route destinée à organiser le transfert de certaines activités, tout en préservant la continuité des tâches jusqu'ici effectuées par l'Agglomération. Cette vision du *Comité* a été soumise aux exécutifs des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (communes membres)*, qui l'ont unanimement soutenue. La prochaine étape consistera à mettre en œuvre cette stratégie, à la communiquer à nos partenaires et à faire valoir les intérêts des *communes membres* dans le cadre du processus mené par la préfecture de la Sarine concernant la création d'une nouvelle association de communes au sens de la LAgg. La préfecture du district de la Sarine organise une première séance, qui aura la forme d'une conférence régionale et qui aura lieu le 30 novembre 2023.

Le *Comité* poursuit également son travail dans les différentes tâches d'intérêt régional, qui lui sont attribuées. En cette fin d'année, je souhaite mettre un accent particulier sur plusieurs manifestations à venir, qui témoignent de la vitalité de l'organisation.

Le 16 novembre prochain, se tiendra la remise des *Trophées PME*, dont il s'agit déjà de la troisième édition. Cette manifestation a de nouveau suscité beaucoup d'enthousiasme au niveau des entreprises participantes. Les lauréats seront désignés dans le cadre d'une grande manifestation organisée à Forum Fribourg, à laquelle vous êtes toutes et tous cordialement invité-e-s. Les modalités sont mentionnées dans le flyer que vous avez reçu. Le 17 novembre 2023, l'Agglomération sera intervenante dans le cadre du Forum de Région capitale suisse (RCS), qui se tiendra à Ittigen dans la banlieue bernoise. La thématique de cette année est justement la politique des agglomérations au niveau suisse avec la présence notamment de représentant-e-s de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Au début de l'année prochaine, aura lieu la première édition de la remise du Prix à l'énergie de l'Agglomération de Fribourg. Ce prix a pour but de récompenser des initiatives particulièrement méritantes dans ce domaine et de

soutenir leur mise en œuvre. Il se veut un catalyseur d'idées et vise à susciter une forme d'émulsion au sein de la population. Les nombreux projets soumis au jury ont démontré la vitalité des réflexions à ce propos. Enfin, au début de l'année prochaine également, une vaste étude menée sur le marché immobilier résidentiel et commercial sur mandat de l'Agglomération sera présentée dans le cadre de la rencontre annuelle des entreprises. Des informations sur les modalités d'inscription vous seront transmises ultérieurement.

Pour terminer, l'équipe technique de l'Agglomération poursuit sa collaboration fructueuse avec l'association régionale de la Sarine (ARS) et avec Coriolis infrastructure (Coriolis I), pour le compte desquelles elle assure un mandat de gestion administrative. L'Agglomération démontre ainsi son rôle de pivot en matière de politique régionale, y compris dans cette période de transformation institutionnelle.

Last but not least, je suis un peu triste de vous annoncer que Mme Muriel Frésard, Syndique de Belfaux, démissionne du Comité et du Conseil communal de Belfaux avec effet au 31 octobre 2023. Vous l'avez probablement déjà appris dans la presse. Sa succession sera à l'ODJ d'une prochaine séance du Conseil. Muriel Frésard est entrée au Comité en juin 2021. Elle a été active dans le Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération (DF&RH). Souriante, elle a toujours été fidèle au rendez-vous et a fait preuve de compréhension, lorsque cela s'avérait nécessaire dans le cadre des ressources humaines. Ses dossiers étaient toujours prêts. C'était un plaisir de travailler avec elle : c'est pourquoi nous regrettons son départ. Nous lui souhaitons un bel avenir dans sa nouvelle activité professionnelle. J'ai le plaisir de lui remettre un bouquet de fleur, afin de marquer son départ (applaudissements).

Le Président. Ce troisième point de l'ODJ est ainsi liquidé.

4. Election au Comité / Wahl in den Vorstand

Le Président. À la suite de la démission de Mme Burgener Woeffray, nous devons réélire une personne au Comité. Les Statuts de l'Agglomération de Fribourg (Statuts) prévoient que la Ville de Fribourg doit être représentée au Comité par trois personnes (article 18 alinéa 2). La Ville de Fribourg a décidé de présenter la candidature de M. Elias Moussa. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Comme il n'y a qu'un seul candidat, une élection tacite est possible, sauf si un cinquième des membres présents demande expressément qu'un scrutin de liste soit organisé. Quelqu'un demande-t-il l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Florian Müller. Tout d'abord, je profite de l'occasion pour remercier Mme Burgener Woeffray pour son grand engagement durant ces sept dernières années. Elle a été une conseillère communale et un membre du Comité exemplaire et engagée. Elle peut être fière de ce qu'elle a accompli. Connue pour sa compétence, elle a toujours été à la hauteur, orientée vers le résultat et empathique dans sa démarche. Als Vorsitzende des Aufgabenbereichs der Raumplanung, der Umwelt und der Mobilität der Agglomeration Freiburg (ARUM) hat sie sich während sieben Jahren intensiv für die Entwicklung der Freiburger Agglomeration und für die Erarbeitung und Umsetzung der Agglomerationsprogramme eingesetzt. Sie hat diesen Aufgaben ungeachtet ihrer Arbeitsbelastung als Gemeinderätin mit 100 % Einsatz ausgeführt. Frau Andrea Burgener Woeffray hat sich auch an Arbeiten im Hinblick auf die Umwandlung der Agglomeration Freiburg (Agglomeration) beteiligt.

Heute haben wir das Glück, einen kompetenten Kandidaten mit grosser Erfahrung für ihre Nachfolge vorschlagen zu können. Herr Elias Moussa ist 39 Jahre alt und Vater von zwei kleinen Kindern. Er ist Anwalt und perfekt zweisprachig. Herr Moussa war während elf Jahren Mitglied des Generalrats der Stadt Freiburg, bis er 2016 Mitglied des Grossen Rates wurde. Am 15. Juli 2023 trat er die Nachfolge von Frau Burgener Woeffray im Gemeinderat der Stadt Freiburg an und steht der Direktion des Bauwesens vor.

M. Moussa revient à l'Agglomération, étant donné qu'il a été membre du Conseil durant la première législature, de 2008 à 2011. Si le préavis du Conseil général de la Ville de Fribourg est en faveur de M. Moussa, c'est en raison de son expérience politique et professionnelle, mais également afin d'assurer une certaine continuité. Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de l'Agglomération que le nouveau Directeur de l'édilité de la Ville de Fribourg intègre le Comité, respectivement le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (DAEM). Nous vous prions de soutenir sa candidature.

Le Président. Y a-t-il des observations concernant cette candidature ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Elias Moussa au *Comité* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Elias Moussa. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir. Je suis effectivement de retour à *l'Agglomération*. Je me réjouis d'apprendre et de constater à quel point *l'Agglomération* a évolué depuis sa première législature, durant laquelle tout était nouveau et des processus devaient être mis en place. Depuis, j'ai suivi de loin l'évolution de *l'Agglomération*. En tant qu'invité, j'ai eu la chance de pouvoir participer à des séances du *Comité* et voir de quelle manière il travaille. C'est bénéfique pour la suite. Je suis conscient d'être une personne-clé - si j'ose dire – dans le cadre du remplacement de Mme Burgener Woeffray. Je ferai de mon mieux pour relever ce défi.

Ce quatrième point de *l'ODJ* est ainsi liquidé.

5. Adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg / Annahme des Voranschlags 2024 der Agglomeration Freiburg

Le Président. Vous avez peut-être remarqué les deux coquilles, qui se trouvaient dans le message n° 25. En accord avec la *CF*, une deuxième version de ce message a été mise en ligne dans l'actualité relative à la présente séance du *Conseil*. Les modifications sont en orange. Une d'entre elles est dans le message et les autres dans le budget de fonctionnement. Elles n'affectent toutefois pas les totaux du budget.

5.1 Présentation du message n° 25 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 25 des Vorstandes

Thierry Steiert. Le budget 2024 est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement. Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 présente un total de charges de CHF 24'865'000 pour un total de produits équivalent. En comparaison avec le budget 2023, nous avons une baisse de CHF 16'339'500, respectivement de plus de 39 %. Cela s'explique par le fait que la subvention cantonale dédiée au trafic d'agglomération sera désormais versée directement aux *TPF* et ne passera plus par *l'Agglomération*. Afin de permettre une meilleure comparaison, le message présente un calcul qui intègre la subvention cantonale théorique, soit 57,50 % des charges du trafic d'agglomération. Ainsi, on arriverait à un total des charges de CHF 45'350'800, ce qui correspond à une augmentation de CHF 4'145'800 (10,06 %) par rapport au budget précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable au mandat de prestations avec les *TPF*.

En ce qui concerne la politique salariale de *l'Agglomération*, celle-ci s'oriente, par analogie, à la pratique de l'État de Fribourg, ce qui signifie une progression normale d'un échelon pour les *collaboratrices et les collaborateurs (collaborateurs)* entré-e-s en fonction avant le 1^{er} juillet 2023. À cela s'ajoute la prise en compte de l'inflation, qui conduira à une indexation des salaires pour l'année 2024. Pour calculer l'ampleur de cette indexation, le *Comité* s'est référé aux projections du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour décembre 2023, à savoir un taux de 2,2 %. En ce qui concerne la dotation en personnel, elle s'élèvera à 17,3 *équivalents plein temps (EPT)* dans le budget 2024, soit une augmentation de 1,9 *EPT*.

Concernant les Services généraux, on constate une augmentation dans les charges de traitement, attribuable à la création d'un poste de chargé en communication (0,7 *EPT*). Des changements sont à relever pour la présentation des retenues sociales sur les salaires, qui ne figurent plus comme des produits mais qui sont directement déduites des charges patronales. Ce changement est comptablement neutre et n'a aucun impact sur le résultat.

Dans le domaine de la culture, les charges totales restent quasiment inchangées. Dans la rubrique des traitements, l'augmentation de l'ordre de CHF 75'000 correspond à l'engagement d'une personne (0,7 *EPT*) affectée aux tâches administratives de *Coriolis I*. Cette charge est compensée par un produit à la rubrique 3290.4612.10. À noter en outre que les subventions restent inchangées par rapport au budget 2023, à savoir CHF 1'930'000 pour les subventions pluriannuelles ainsi que CHF 446'500 pour les subventions annuelles et extraordinaires. Die Subventionen im Bereich der Kultur bleiben gesamthaft also unverändert und belaufen sich insgesamt auf CHF 2'376'500.

Im Bereich der Mobilität, welcher die beiden Rubriken «Agglomerationsverkehr» und «allgemeine Verkehrsplanung» umfasst, beläuft sich der Gesamtaufwand auf CHF 17'655'100, was einer Erhöhung um CHF 1'800'100 (bzw. + 11,35 %) entspricht. Der Hauptanteil an dieser Erhöhung, nämlich knapp 1,5 Million Franken, betrifft die Leistungsvereinbarung 2024 mit dem Konzessionär *TPF*. Da die definitive Version des Angebots noch nicht unter Dach ist, beruht dieser Betrag auf einer Schätzung, welche die beiden Hauptkriterien berücksichtigt, die sich auf das Angebot auswirken. Es handelt sich dabei um die Preiserhöhung von 3,9 % sowie um die Anpassung des Verteilschlüssels des Tarifverbands Frimobil.

Les développements de l'offre prévus sur le réseau de *l'agglomération fribourgeoise* concernent essentiellement les lignes 9 et 10, dont la combinaison permet de passer à une cadence de 15 minutes

dans certains secteurs de Granges-Paccot. L'offre 2024 tient également compte de l'inflation générale et des autres éléments défavorables, en lien notamment avec le prix des carburants.

Le budget de fonctionnement prévoit, à la position 6220.3634.30, un montant de CHF 326'000 destiné à la participation de l'*Agglomération* au projet pilote de bus à hydrogène. Dans son préavis relatif au projet de budget, la *CF* demande le transfert de ce montant dans le budget d'investissement. Le *Comité* a examiné cette demande dans sa séance de ce jour et a décidé de se rallier à la demande de la *CF*. Un message sera présenté au *Conseil* en temps voulu. Si le montant en question est mis dans le budget d'investissement, il faudra alors réduire d'autant le budget de fonctionnement.

Dans le chapitre de l'aménagement, un montant de CHF 50'000 est prévu dans la rubrique des mesures hors investissement, pour la réalisation d'aménagements temporaires dans la continuité de l'étude Réseau espaces verts achevée en 2020. Ce montant vise à valoriser les parcs urbains de l'*agglomération fribourgeoise*, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et la biodiversité. La *CF* a demandé de supprimer ce montant du budget de fonctionnement et de le transférer dans le message n° 23, portant sur le même objet, à savoir la mise en œuvre de l'étude relative aux espaces verts. Le *Comité* a examiné cette demande et peut également s'y rallier.

Dans le chapitre des finances, les développements significatifs opérés au cours des trois dernières années dans le trafic d'agglomération, tant en ce qui concerne le tracé que les cadences, ont conduit le *Comité* à remettre à jour la clé de financement des *TP*. Il en découle une participation financière actualisée de la charge liée à l'exploitation du réseau *TP* entre les communes à partir de l'année 2024. Le montant à répartir entre les *communes membres* s'élèvera finalement à CHF 23'676'500, montant auquel on pourra déduire CHF 376'000, en fonction des décisions prises par le *Conseil* ce soir, si les deux modifications proposées par la *CF* sont validées.

Le *Comité* rappelle que le budget d'investissement ne porte que sur les investissements qui doivent faire l'objet d'un message. Der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, stellt also keine Ausgabengenehmigung dar. Vielmehr muss jede dieser Investitionen mittels einer spezifischen Botschaft dem Agglomerationsrat zur Genehmigung unterbreitet werden.

Nous rappelons aussi que l'*Agglomération* reste tributaire des planifications des *communes membres* concernant la mise en œuvre de ces mesures. S'agissant des investissements, le *Conseil* sera saisi de messages y relatifs et nous vous renvoyons dès lors aux pages 18 et suivantes pour les détails.

Finalement, le *Comité* tient à remercier la *CF* pour l'excellente collaboration lors de l'examen de ce budget 2024 et du plan financier.

5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance du budget 2024 de notre *Agglomération*. La comparaison avec l'année précédente n'est pas aisée à la seule lecture des chiffres : un budget total de CHF 24'865'500 pour 2024 par rapport à un montant de CHF 41'205'000 pour cette année peut faire croire à un train d'économie drastique de la part du *Comité* ou à un abandon d'une partie de son activité, mais il n'en est rien.

Comme expliqué dans le message et par M. Steiert, la réponse se trouve dans le fait que la subvention cantonale pour le trafic d'agglomération ne transite plus par nos comptes : elle est directement versée à notre prestataire. Par conséquent, afin de pouvoir comparer avec le budget 2023, il faut ajouter les CHF 20'485'300 de subventions cantonales : le total est de CHF 45'350'800. Cela fait une augmentation de CHF 4'145'800, respectivement 10.06 %.

Le total des *EPT* planifiés pour 2024 s'élèvera à 17.3 contre 15.4 actuellement. Ces quasi deux postes de travail sont principalement dédiés à la reprise de mandats de l'*ARS* et de *Coriolis I* et sont refacturés entièrement à ses dernières. Des détails relatifs à la facturation et aux mandats de prestations ont été demandés par la *CF* au *Comité*.

La *CF* proposera quelques modifications durant la lecture du budget, chapitre par chapitre. En effet, elle estime que certains engagements ne respectent pas le *Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg (Règlement sur les finances)*, approuvé par le *Conseil* le 16 décembre 2021. Ils sont en contradiction avec l'article 2 relatif à la limite d'activation des investissements, qui a été fixée à CHF 50'000, et à l'article 5 qui détermine les compétences financières du *Comité*, dont la limite est également fixée à CHF 50'000.

Comme d'habitude, je vous ferai part de quelques observations et compléments d'information de la *CF* lors de la lecture de détail.

Dans son ensemble et à l'unanimité des membres présents, la *CF* vous propose d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024.

Préavis / Stellungnahme:



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

Préavis de la Commission financière concernant le projet de budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg et le message du Comité n° 25 en vue de l'adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg

Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la *Commission financière (ci-après CF)* s'est réunie le 2 octobre afin de procéder, pour l'exercice 2024, à l'examen du message n° 25 et du projet de budget 2024 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg, documents validés par le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* le 14 septembre 2023.

Durant la séance de la *CF* du 2 octobre dernier, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.

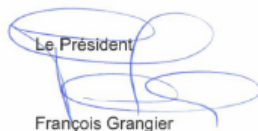
La *CF* a pris note du fait que l'Agglomération est cocommanditaire de l'offre des *TPF* 2024 et que le montant figurant au budget est un montant net.

La *CF* demande que le montant relatif à la participation à l'hydrogène (*TPF*) (6220.3634.30) figure au budget d'investissement et fasse l'objet d'un message plus complet faisant état de l'ensemble du projet et des frais qui en découlent.

Après délibération en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la *CF* préavise favorablement, à l'unanimité, le budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg et propose, au Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg, d'adopter le budget 2024 modifié tel que souhaité par la *CF*.

Villars-sur-Glâne, le 2 octobre 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La *CAME* ne s'est pas penchée sur le budget et n'a donc pas rédigé de préavis. Elle renvoie aux différents messages relatifs aux objets portés à l'investissement, qui seront présentés en 2024.

5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale. L'entrée en matière relative au budget ne peut être contestée, seule une demande de renvoi peut être effectuée. Gibt es einen Rückweisungsantrag? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion générale est close.

5.5 Examen de détail / Detailprüfung

- **Budget de fonctionnement *MCH2* / Voranschlag der laufenden Rechnung *HRM2***

Chapitre 0 Administration générale / Allgemeine Verwaltung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 0 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 0 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 3 / 3. Kapitel. Culture / Kultur

Le Président. Ich eröffne die Diskussion. Gibt es Bemerkungen?

François Grangier. La *CF* a été interloquée par le fait que 33 séances de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg (CCult)* sont prévues en 2024 (3291.300.17 - Jetons et frais de la *CCult*). Le *Comité* a expliqué qu'en 2024, les contrats avec les bénéficiaires de subventions pluriannuelles doivent

être renégociés pour la période 2025-2027. Cela implique de recevoir les bénéficiaires et de réétudier les dossiers dans leur ensemble. La *CF* est satisfaite par cette réponse et accepte ce montant.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Das ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion über Kapitel 3 ist damit abgeschlossen.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 6 / 6. Kapitel. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Au chapitre 6, la *CF* a des remarques concernant la rubrique 6220.3634.20 intitulée Contrat de prestation au concessionnaire *TPF*.

Comme je l'ai mentionné en introduction, le chiffre net de CHF 15'141'300 semble réjouissant par rapport à celui de 2023, mais cela provient du fait que la subvention cantonale est directement versée à notre prestataire. En comparaison avec 2023, il en résulte toutefois une augmentation de 10 %, respectivement d'environ 1.5 million de francs. Comme d'habitude, l'offre 2024 n'est pas encore signée : il s'agit là d'un seuil maximum octroyé au *Comité* dans le cadre de ses négociations. La deuxième version du contrat de prestation a dû être envoyée fin septembre dernier. Le *Comité* l'a donc probablement reçue et nous espérons avoir de bonnes surprises.

Dans le message, l'augmentation des dépenses est justifiée par le fait qu'il s'agit de la première année pleine d'exploitation des lignes 9 et 10 ainsi que par l'inflation et le prix des carburants.

Il est également noté que les frais liés à l'administration et à l'exploitation augmentent proportionnellement au nombre de kilomètres commandés, soit +11 % par rapport à 2023.

La *CF* rend le *Comité* attentif sur le fait qu'il est important de négocier avec le prestataire un contrat au plus près des estimations, surtout avec les factures relatives à l'inflation et au carburant. En effet, le surplus n'est pas redistribué à l'*Agglomération* et ses *communes membres* : il reste dans les caisses de *TPF*, sous forme de réserve, dont seulement $\frac{1}{3}$ reste légalement propriété de l'*Agglomération*. Nous n'avons donc pas à faire la banque pour les *TPF*, comme cela a pu se faire avant le COVID. Pour mémoire, la réserve relative aux *TP* dans l'*agglomération fribourgeoise* a atteint les 5 millions de francs en 2019 : cela signifie que l'*Agglomération* a payé 15 millions de francs en trop entre 2015 et 2019, soit 3 millions de francs par année.

À l'heure où les contribuables et les communes sont financièrement sous pression avec des augmentations qui arrivent de tous les côtés, dont les tarifs des *TPF*, il est de la responsabilité du *Comité* de gérer cela avec la plus grande diligence. De plus, maintenant que la population fribourgeoise, respectivement les habitant-e-s de la ville de Fribourg et du canton de Fribourg, devra certainement mettre la main au porte-monnaie, les *TPF* ne devraient plus avoir besoin de la banque « *Agglomération* ». La *CF* suivra le dossier de l'évolution des réserves avec le plus grand soin.

La *CF* s'est également demandé avec inquiétude quelles seront les implications financières de l'application du 30km/h en ville de Fribourg. D'après la presse, cela va coûter environ 2 millions de francs à l'*Agglomération*. Le *Comité* a informé la *CF* qu'il souhaite d'abord regarder comment cela se passe avant de prendre des décisions, qui pourraient être de diminuer certaines cadences et d'adapter le réseau. Pour l'instant, la volonté du *Comité* est de conserver le nombre de bus en circulation.

La *CF* estime qu'en cas de surcoût dû à une décision communale, ce n'est pas à l'ensemble des *communes membres* de prendre cela en charge, car les règles du jeu ont changé par rapport à la validation de la clé de répartition de ces dernières. La *CF* attend du *Comité* que les éventuels suppléments de coût avérés soient imputés aux *communes membres* qui les créent.

La *CF* salue le fait que la clé de répartition ait été mise à jour avec les éléments actuels. Cela la rend plus juste.

Je passe maintenant à la rubrique 6220.3634.20 relative à la participation à l'hydrogène (*TPF*), dont le montant est de CHF 326'000. Précédemment, comme l'a indiqué M. Steiert, la *CF* a demandé que ce montant fasse l'objet d'un message d'investissement. Il doit donc être mis au budget d'investissement, et non de fonctionnement. Le fait de l'inscrire au budget de fonctionnement ne respecte pas le *Règlement sur les finances* car il dépasse largement la limite de CHF 50'000. La *CF* demande donc formellement de biffer ce montant du fonctionnement et de l'inclure dans l'investissement, afin que le *Comité* puisse nous présenter un message détaillé sur cette dépense.

Enfin, la *CF* a une remarque concernant la rubrique 6340.3636.00 dédiée aux subventions à des institutions privées, pour laquelle un montant total de CHF 28'500 est budgété. Le message précise qu'un montant non-affecté de CHF 10'000 est prévu. Lors de l'établissement d'un budget, il est attendu du *Comité* que seuls des montants affectés à des buts précis soient présentés. Lorsque la *CF* a rencontré le

Comité, l'affectation de ce montant n'a pas pu être précisé. Pour les prochains budgets, la *CF* attend que seuls des montants attribués soient demandés au *Conseil*.

Vincent Schickel. Quelques mois auparavant, lors de la séance du *Conseil* du 2 mars 2023, j'ai interpellé le *Comité* sur l'augmentation continue et significative du budget des *TP*, ceci dans un contexte économique difficile pour les finances communales, mais aussi pour nos citoyen-ne-s.

Pour rappel, voici un extrait de la réponse du *Comité*, qui se trouve en page 18 du procès-verbal de ladite séance : « Le réseau *TP* devrait être stable ces prochaines années. Le cahier des charges de l'offre *TP* 2024 est en cours de rédaction. Il s'avère que le volume des *TP* devrait être similaire à celui d'aujourd'hui et, par conséquent, qu'aucune nouvelle prestation ne devrait être ajoutée ». Je pensais donc avoir été entendu... Quelle ne fût pas ma surprise lors de la lecture du plan financier 2024-2028 et, surtout, du budget 2024, qui voit l'évolution des coûts des *TP* augmenter de 1,49 million de francs, soit une hausse de 10,99 % par rapport à 2023, comme cela a déjà été annoncé. Ceci est dû en partie au développement des lignes 9 et 10 ainsi qu'à l'augmentation de 11 % du nombre de km commandés par rapport à 2023, comme très bien expliqué en page 7 du message n° 25.

Fort est de constater qu'il y a une forte divergence entre les dires du mois de mars et la réalité des faits quelques mois plus tard. Cela m'attriste fortement de voir la façon dont sont prises en compte les questions et remarques des membres du *Conseil*. Au vu de ce qui a été dit ce soir et de notre remarque par rapport aux *TP*, la commune de Belfaux est donc encline à s'abstenir ce soir pour ce budget 2024.

Thierry Steiert. Comme indiqué lors de la présentation du message, le *Comité* s'est penché sur le préavis de la *CF* relatif à la participation de l'*Agglomération* au projet-pilote de bus à hydrogène (rubrique 6220.3634.30). Le *Comité* se rallie à la demande de la *CF* de reporter ce montant sur le budget d'investissement et de présenter un message au *Conseil*. La deuxième remarque de la *CF* ne portait pas sur une proposition d'amendement, mais une remarque dont le *Comité* tiendra compte lors de l'élaboration du prochain budget

Eliane Dévaud Sciboz. Le *Comité* a entendu la remarque concernant l'augmentation des prestations en 2024. Il rappelle que la ligne 10 est au quart d'heure du côté de Granges-Paccot depuis août 2023. Par conséquent, cette ligne 10 sera au quart d'heure durant toute l'année dès 2024. Il n'est pas question de mettre en service une nouvelle ligne en 2024.

Une planification financière doit notamment se baser sur les éléments connus. La planification des *TP* actuelle est celle qui a été définie dans le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA3)*. Une nouvelle étude, qui sera annexée au *PA5*, a été lancée afin de savoir quelle sera la vision des *TP* dans cinq à quinze ans. Étant donné que le *Comité* n'a pas encore reçu les conclusions de cette étude, la planification financière n'a pas pu être adaptée et se base donc sur l'ancien paradigme. Cette étude vise une meilleure efficacité : elle cherche à éviter les doublons entre les lignes, afin que les coûts soient stables.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 6 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* avec les modifications demandées.

Chapitre 7 / 7. Kapitel

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Les mesures hors-investissement (rubrique 7900.3632.73) ne nécessitent pas de message, car le montant d'investissement est inférieur aux CHF 50'000 prévus dans le *Règlement sur les finances*.

Lors de la séance du *Conseil* du 2 mars 2023, nous avons voté l'arrêté relatif au message n° 15 concernant le subventionnement du réaménagement des sentiers de loisirs dans le vallon du Lavapesson, mesure 4NP.05.01 du *PA4*. Un montant de CHF 75'000 a été libéré, afin de subventionner CHF 150'000 de travaux.

Or, nous retrouvons dans le budget de fonctionnement présenté ce soir les trois mesures concernées par le message n° 15, soit l'amélioration des sentiers du Lavapesson, de Firmin-Jacquet et de Chantermerle pour un montant de CHF 100'500 au total. La *CF* ne comprend pas pourquoi ces montants figurent au budget de fonctionnement hors-investissement, alors qu'un message a déjà été voté lors de la dernière séance du *Conseil*.

Nous demandons la suppression de ces trois montants, qui créent un doublon avec le message n° 15 pour lequel un crédit d'investissement devrait être ouvert.

Il en va de même pour un montant de CHF 50'000 concernant la mesure 3NP.01 du PA3 relative à la réalisation d'aménagements temporaires dans la continuité de la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts.

Un message d'investissement concernant la même mesure nous sera présenté ce soir pour un montant de CHF 100'000. Il n'est pas concevable d'avoir des dépenses concernant la même mesure autant au budget de fonctionnement qu'à celui de l'investissement. Au besoin, la *CF* est prête à augmenter le montant du message n° 23 concernant cette mesure de CHF 100'000 à CHF 150'000, et vous demande de biffer ces CHF 50'000 du budget de fonctionnement.

Thierry Steiert. S'agissant de la première intervention de la *CF* relative au réaménagement de chemins piétonniers à Granges-Paccot, il convient de préciser que ce projet avait été dissocié en trois mesures 4NP.05.01D, 4NP.05.01E et 4NP.05.01F, compte tenu de l'échelonnage des travaux prévu initialement. S'agissant des trois montants distincts de CHF 50'000, la dépense totale avait finalement été imputée au budget de fonctionnement. Finalement, la commune a décidé de réaliser simultanément ces trois mesures et un message a été rédigé afin d'expliquer la situation au *Conseil*. En effet, il n'est pas habituel d'avoir un message sur des montants inscrits au fonctionnement, mais cela a été fait, afin d'assurer une certaine transparence. Cette dépense n'apparaissant pas au budget d'investissement, elle ne constitue donc pas un doublon. Le *Comité* vous prie donc de maintenir la position initiale et de laisser ces trois mesures dans les mesures hors investissement et de ne pas les supprimer. Pour ce qui est de la mesure 3NP.01 relative à la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts, je l'ai aussi dit lors de l'entrée en matière, le *Comité* a déjà examiné la demande de la *CF* dans sa séance de ce jour et peut se rallier à la proposition de supprimer ces montants de CHF 50'000 dans la rubrique des mesures hors investissement à condition de porter ce montant dans le message n° 23 sur l'investissement y relatif.

François Grangier. Pour revenir au sentier, effectivement le message n° 15 portait sur un montant total de CHF 150 000 avec CHF 75'000 de subventionnement. La *CF* l'a pris pour un message d'investissement. Je vous propose de faire voter la modification du message n° 15 d'un message de fonctionnement à un message d'investissement. Il ne semble pas normal de scinder une mesure en trois dans le but de la faire passer dans le budget de fonctionnement. Ce n'est pas correct. Comme je l'ai dit précédemment, un message doit porter sur une seule mesure et non pas trois. De plus, soit il concerne le budget de fonctionnement, soit le budget d'investissement. Je proposerai éventuellement que le *Conseil* vote une modification du message n° 15 pour le faire passer du budget de fonctionnement au budget d'investissement et de supprimer ces trois montants du budget de fonctionnement.

Thierry Steiert. J'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'une mesure qui aurait été divisée en trois dans le but de faire passer le montant y relatif au budget de fonctionnement. Ce serait incompréhensible. Le *Comité* n'a absolument aucune raison de procéder ainsi. Lorsque le montant d'une mesure est supérieur à CHF 50'000, le *Comité* saisit toujours le *Conseil* d'un message d'investissement. D'ailleurs, il l'aurait fait si cela avait été le cas. Dans le cas présent, il s'agissait effectivement de trois mesures distinctes, dont la réalisation avait initialement été prévue de manière échelonnée. C'est pourquoi ces mesures 4NP.05.01D, 4NP.05.01E et 4NP.05.01F figurent au budget de fonctionnement. Aucune d'entre elles n'est supérieure à CHF 50'000. Il n'y a donc aucune raison de modifier la présente présentation. Ce sont trois mesures distinctes et non une seule mesure. Ces trois mesures peuvent donc rester dans le budget de fonctionnement des mesures hors-investissement.

François Grangier. Cette manière de procéder est tout de même spéciale. Je n'ai jamais vu cela dans une comptabilité communale, ni d'agglomération. J'aimerais savoir d'où vient la différence de CHF 35'000 entre le montant figurant dans le message n° 15 et celui figurant au budget de fonctionnement. Pourquoi d'autres mesures, qui sont composées de sous-mesures, font l'objet d'une seule fiche ? Auparavant, vous avez fait passer des mesures similaires au budget d'investissement. Je ne demande pas de réponse immédiatement, mais le *Comité* devra bien réfléchir à la manière de procéder à l'avenir. C'est soit de l'investissement, soit du fonctionnement. Le *Comité* a procédé de manière cavalière, ce d'autant plus que les montants en question ont été modifiés. Ce soir, la *CF* peut se rallier à la proposition du *Comité*. Si un cas similaire se représente à l'avenir, ce sera plus compliqué de le faire accepter à la *CF*.

Anne-Élisabeth Cattaneo-Python. Premièrement, j'aimerais savoir pourquoi ces mesures sont finalement réalisées en même temps. Deuxièmement, il me semble que le message n° 15 avait évoqué le fait que cet itinéraire relierait le vallon du Lavapesson au pont de Grandfey. J'aimerais savoir si les mesures 4NP.05.01D, 4NP.05.01E et 4NP.05.01F portent déjà sur les sentiers allant jusqu'à ce pont. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'un message supplémentaire y relatif sera présenté ultérieurement au *Conseil*.

Éric Mennel. Ces trois mesures sont réalisées en même temps pour des questions d'efficience.

Jean-Louis Barras En tant que Conseiller communal de Granges-Paccot, je suis responsable de ces trois mesures. Je peux vous indiquer que ces sentiers ne vont pas jusqu'au pont de Grandfey. Ces trois mesures vont de l'administration communale de Granges-Paccot jusqu'au bâtiment de Forum Fribourg, derrière le Casino. Une autre mesure *nature et paysage (NP)* du *PA4* est effectivement prévue à l'horizon 2028-2032. Actuellement, une concession avec la gravière empêche d'aménager un sentier jusqu'au pont de Grandfey.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* avec les modifications demandées.

Chapitre 8 / 8. Kapitel. Économie et tourisme / Wirtschaft und Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il une demande de parole relative au chapitre 8 ?

François Grangier. Concernant l'entier du chapitre 8500 Promotion économique, la *CF* rend attentif le *Comité* que cette rubrique se vide progressivement de sa substance. La *CF* estime qu'il devient difficile de défendre un poste à 100 %, afin de gérer le petit budget à disposition. La *CF* se rend compte que cette tâche de l'*Agglomération* sera difficile à reprendre par une association de communes lors de la dissolution de l'*Agglomération*. Pour le bien de la personne engagée à ce poste, si ce n'est pas déjà fait, il serait correct de ne pas attendre le dernier jour avant d'entamer des discussions avec elle ou d'autres collectivités, afin de diminuer son temps de travail ou de négocier une transition dans une autre entité.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 8 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 9 / 9. Kapitel. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion sur le chapitre 9. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 9 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung

Le Président. Lors du vote d'ensemble, les votes doivent être comptés conformément à l'article 63 du *Règlement du Conseil*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2024 tel que proposé par le *Comité* et les modifications proposées par ce dernier, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 43

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 5

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget de fonctionnement 2024 avec les modifications demandées.

5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung

Le Président. Nous ouvrons directement la discussion sur chaque arrêté. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Il faudra changer les montants en fonction des décisions de ce soir dans les arrêtés relatifs aux budgets de fonctionnement et d'investissement.

Le Président. C'est juste. Les montants finaux devront être modifiés conformément aux décisions de ce soir. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté modifié concernant le budget de fonctionnement 2024, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 3

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté modifié relatif au budget de fonctionnement 2024.

• **Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung**

Chapitre 6 / 6.Kapitel. Mobilité / Mobilität

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté modifié concernant le budget d'investissement 2024 relatif à la mobilité, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 1

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 2

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté modifié concernant le budget d'investissement 2024 relatif à la mobilité.

Chapitre / Kapitel 7

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

790. Aménagement du territoire / Raumplanung

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté modifié concernant le budget d'investissement 2024 relatif à l'aménagement du territoire et protection de l'environnement, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 45

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 1

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 2

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté modifié concernant le budget d'investissement 2024 relatif à l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Le cinquième point de l'ODJ est ainsi liquidé.

6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstands

Thierry Steiert. Der Finanzplan deckt einen Zeitraum von fünf Jahren ab und wird alljährlich aktualisiert. Er wird dem *Rat* zur Kenntnisnahme unterbreitet und erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Er ist in erster Linie ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Conformément à la législation cantonale et aux *Statuts*, l'*Agglomération* établit un plan financier pour une durée de cinq ans. Ce plan est mis à jour régulièrement, au moins une fois par année.

Il est adopté par le *Comité* sur le préavis de la *CF*. Le *Conseil* prend acte de ce plan financier. Nous tenons à rappeler qu'il s'agit ici d'un instrument évolutif, qui n'a pas pour but de représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets de fonctionnement. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir ainsi que ses modalités de financement. S'agissant du plan financier 2024-2028, une augmentation des coûts d'exploitation des *TP* est prévue dès 2025, en lien avec le développement de l'offre *TP* pour les prochaines années, qui est en cours d'élaboration dans le cadre du *PA5*. Les stratégies de ce dernier détermineront les évolutions à apporter au réseau à moyen terme. Pour l'heure, le même taux d'augmentation moyen des coûts de l'offre a été appliqué pour chaque année sur la base de la planification financière, à savoir une augmentation moyenne de 6.7 % par année. Pour le reste, le plan financier est établi sur la base d'une méthodologie qui est exposée aux pages 1 et 2 et qui tient compte des paramètres connus ou prévisibles à ce jour.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a pris acte de la planification financière 2024-2028. Comme chaque année, elle s'inquiète, lors de la lecture de ce document, de la fuite en avant planifiée dans le domaine des *TP*. Est-il vraiment judicieux d'un point de vue politique de prévoir déjà une hausse linéaire de 6.7 % par an avant d'avoir négocié les offres avec notre prestataire ? Est-ce que le *Comité* ne devrait pas systématiquement bloquer le montant à celui de l'année précédente, afin d'entamer des négociations ? À un certain moment, notre réseau devrait être efficient. Il faudrait éviter que l'offre ne dépasse la demande, particulièrement durant les cadences du matin et du soir, de même que pour les week-ends, où davantage de bus roulent à vide sur le réseau de l'*agglomération fribourgeoise*. Ces questions ouvertes dépendent davantage de la *CAME* mais ont un impact financier important. La *CF* a pris acte de la planification financière 2024-2028.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le plan financier 2024-2028 (mise à jour 2023) de l'Agglomération de Fribourg

Conformément à l'article 23 alinea 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la *Commission financière* (ci-après *CF*) doit donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.

Le 2 octobre 2023, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du plan financier 2024-2028 de l'Agglomération de Fribourg et du document explicatif y relatif. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* la bonne élaboration détaillée du rapport explicatif.

Durant la séance de la *CF* du 2 octobre dernier, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.


Après délibération, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le plan financier 2024-2028 de l'Agglomération de Fribourg (mise à jour 2023).

Villars-sur-Glâne, le 2 octobre 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg


Le Président
François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

Le Président. Le *Conseil* prend acte formellement du plan financier. Ich möchte Ihnen jedoch die Gelegenheit geben, Fragen oder Bemerkungen zu formulieren. Pour rappel, nous n'avons pas à voter sur ce point. Y a-t-il des remarques ? J'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3) / Freigabe des Investitionskredits zur Aufwertung der Grünflächen der Agglomeration Freiburg (in Zusammenhang mit der Strategie NL4 des AP4 und der Massnahme 3NL.01 des AP3)

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Comme mentionné précédemment et approuvé avec la réduction du montant dans le budget de fonctionnement, si le *Comité* l'estime nécessaire, la *CF* ne voit pas d'inconvénient à inclure le montant de CHF 50'000 biffé au budget de fonctionnement et d'élever le montant du message de

CHF 100'000 à CHF 150'000. À part cela, la *CF* n'a pas de remarque particulière et préavis favorablement ce message à l'unanimité des membres présents.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
concernant le message n°23 du Comité
en vue de la libération du crédit d'investissement pour la
valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise
(liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 2 octobre 2023, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°23 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* du 31 août 2023 en vue de la libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3).


Durant la séance de la *CF* du 2 octobre dernier, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.

La *CF* relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et remercie le *Comité* pour sa collaboration.


Au vu de ce qui précède, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le message n°23.

Villars-sur-Glâne, le 2 octobre 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La *CAME* reconnaît les bénéfices que ce projet apportera à l'*agglomération fribourgeoise*. Le processus de démarche participative suivie d'installations temporaires, afin de tester des mesures à implémenter au *PA5*, a été soutenu durant les discussions. C'est finalement à l'unanimité que la *CAME* s'est prononcée en faveur du financement de cette mesure et recommande donc son acceptation par le *Conseil*.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
concernant la libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de
l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3)**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 27 septembre 2023, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°23 du *Comité d'agglomération* (ci-après *Comité*) du 31 août 2023 concernant la libération du crédit d'investissement pour la valorisation des espaces verts de l'agglomération fribourgeoise (liée à la stratégie NP4 du PA4 et la mesure 3NP.01 du PA3).

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 27 septembre 2023, la délégation du *Comité* a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du *Comité* était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M. Eric Mennel

La *CAME* remercie la délégation du *Comité* pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°23.

Fribourg, le 27 septembre 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli



7.3 Présentation du message n° 23 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 23 des Vorstands

Éric Mennel. Je remercie la *CF* et la *CAME* pour leurs préavis positifs. Je vous propose maintenant une présentation des principaux éléments du message n° 23, qui était annexé à la convocation de la présente séance du *Conseil*.

Tout d'abord, je vous indique le contexte général. Conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700), la croissance doit se répartir sur un territoire limité pour contenir l'étalement urbain. Or, la volonté de densifier se heurte à celle de conserver les espaces ouverts. Les espaces ouverts compensent les surfaces bâties et, à ce titre, représentent un facteur important pour la qualité de vie et le bien-être dans les agglomérations. Ils remplissent de nombreuses fonctions sociales (lieux de jeu et de rencontre, de pratique du sport et de ressourcement, etc.). Dans ce contexte, les espaces ouverts sont essentiels afin de permettre le développement et l'acceptation de l'urbanisation vers l'intérieur ainsi que de concilier densification et qualité de vie dans les agglomérations.

En ce qui concerne l'état des démarches, le volet *NP* des *PA3* et *PA4* cherche à apporter une solution à ces problématiques. La stratégie *NP4* du *PA4* entend préserver les parcs urbains ainsi que valoriser leurs qualités sociales tout en améliorant leurs qualités écologiques et en promouvant la biodiversité.

La mesure *3NP.01* propose un concept de valorisation du réseau d'espaces verts de l'*agglomération fribourgeoise*. La promotion d'espaces verts en quantité et qualité constitue donc l'objectif central de ce volet. Chaque espace présente des caractéristiques contrastées et une identité propre qu'il s'agit de valoriser, afin de développer une offre diversifiée, complémentaire et attrayante pour la population. Dans le but de mettre en œuvre la mesure *3NP.01*, une première étude « Réseau espaces verts » a été réalisée en 2020. Cette étude a permis d'établir un concept de mise en réseau des espaces verts dans une perspective régionale. Elle a également contribué à alimenter et soutenir les réflexions portées lors de l'élaboration du *PA4*. Finalement, afin d'amorcer, d'orienter ou d'accompagner la réflexion communale vers des projets de valorisation concrets, quatre sites prioritaires ont fait l'objet d'une analyse approfondie. Dans ce contexte, il convient désormais de valoriser les espaces verts d'agglomération, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité, au moyen de démarches participatives et de réalisations concrètes sous la forme d'aménagements temporaires.

Concernant la description du projet, la stratégie régionale d'aménagement et de mise en réseau des espaces verts vise, à la fois, à renforcer leur attractivité, à affirmer leur vocation d'accueil et de confort d'usage, à concilier des usages anthropiques et écologiques, ainsi qu'à renforcer les composantes paysagères et la biodiversité des lieux.

Le projet prévoit une méthodologie en deux phases. La première phase est destinée à des démarches participatives. Elle vise à mettre en exergue les fonctions spécifiques et solutions d'aménagement concrètes aux espaces verts d'agglomération, via la réalisation de démarches participatives. D'un point de vue opérationnel, ces démarches participatives seront orchestrées par un mandataire disposant de compétences en la matière. Sur la base du réseau d'espaces verts défini dans le *PA4* et complété dans le cadre de l'élaboration du *PA5*, l'*Agglomération*, en coordination avec ses *communes membres*, déterminera quels espaces verts feront l'objet d'une démarche participative. À l'issue de cette première phase, le mandataire réalisera un rapport de synthèse pour chaque démarche réalisée. Il fera ressortir, pour chaque espace vert, les fonctions spécifiques que ces derniers revêtent et proposera des solutions d'aménagement concrètes. Ensuite, la seconde phase portera sur la réalisation d'aménagements transitoires. Elle consistera à développer et mettre en œuvre un aménagement temporaire contribuant à valoriser les qualités singulières capables de renforcer l'attractivité de chaque site. Les aménagements transitoires présentent les avantages d'une rapidité d'exécution, d'une économie de moyens et d'une possibilité de tester et adapter des solutions d'aménagement avant d'engager des travaux de plus grande ampleur. Les aménagements transitoires feront l'objet d'une évaluation, afin d'en ressortir les bénéfices et les inconvénients. Cela contribuera à alimenter la conception et le développement de projets d'aménagements définitifs dans le *PA5*.

En ce qui concerne l'aspect financier, le *Comité* avait proposé, dans le message n° 23, de libérer un montant de CHF 100'000 prélevé au budget d'investissement et un montant complémentaire de CHF 50'000 prélevé sur le budget de fonctionnement.

Selon la décision prise au point 5 de l'*ODJ* du présent *Conseil*, un montant de CHF 150'000 est attribué au budget d'investissement.

Pour conclure, le *Comité* propose, au *Conseil*, d'adopter la libération du crédit d'investissement de CHF 150'000 pour la valorisation des espaces verts du réseau de l'*agglomération fribourgeoise*. Le projet d'arrêté sera adapté en fonction des décisions de ce soir.

7.4 Examen du message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Florian Müller. Je voulais seulement souligner que je salue fortement l'objectif du message qui est de valoriser les espaces verts. Le message nourrit de grandes attentes et montre les besoins qui existent aujourd'hui. Il est donc surprenant que le crédit d'investissement ne s'élève qu'à CHF 150'000. Je soutiens ce crédit d'investissement et j'espère qu'un crédit supplémentaire plus important sera bientôt proposé.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.5 Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Annahme des Beschlusses

Le Président. Vous trouverez cet arrêté en annexe du message n°23. J'ouvre la discussion sur cet arrêté, sans détailler les titres et considérants. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte. Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 47

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 1

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté modifié et, par conséquent, autorise le *Comité* à engager un crédit d'investissement de CHF 150'000, sous la rubrique 7900.5290.23 du budget d'investissement 2023, pour le soutien au projet de valorisation des espaces verts du réseau de l'*agglomération fribourgeoise* via la réalisation de démarches participatives et l'installation d'aménagements temporaires.

Le septième point de l'*ODJ* est ainsi liquidé.

8. Subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du PA4 / Subventionierung der Erneuerung der Einrichtungen des Besucherstandortes "Im Wald meines Herzens" und dessen pädagogischer Rundwege (Villars-sur-Glâne) über die Massnahme 4NL.04.01 des AP4

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* constate que le message répond à la mesure 4NP.04.01 du *PA4* et que son subventionnement de 50 % est conforme avec la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (Directive sur le subventionnement des mesures du PDA)*. Pour ces raisons, elle préavis favorablement ce message à l'unanimité des membres présents.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière
relatif au message n°24 du Comité
concernant le subventionnement du renouvellement
des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur »
et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne)
via la mesure 4NP.04.01 du PA4**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Le 2 octobre 2023, la *CF* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n°24 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* du 31 août 2023 concernant le subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du *PA4*.

Durant la séance de la *CF* du 2 octobre dernier, la délégation du *Comité*, composée de membres du Dicastère des finances et des ressources humaines ainsi que du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, a répondu aux questions de la *CF*.

La *CF* relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et remercie le *Comité* pour sa collaboration.


Au vu de ce qui précède, la *CF* préavis favorablement, à l'unanimité, le message n°24.

Villars-sur-Glâne, le 2 octobre 2023

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg


Le Président
François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Le site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » est aujourd'hui très apprécié, notamment par les écoles. Il aura cependant dix ans l'année prochaine et mérite donc un rafraîchissement de ses aménagements. Issu d'un processus participatif, le projet répond aux besoins des personnes qui utilisent cet espace. La *CAME* recommande à l'unanimité de soutenir ce projet, soutenu à 40 % par l'État de Fribourg.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du PA4

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 27 septembre 2023, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°24 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 31 août 2023 concernant le subventionnement du renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de Mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques (Villars-sur-Glâne) via la mesure 4NP.04.01 du PA4.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 27 septembre 2023, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Eric Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°24.

Fribourg, le 27 septembre 2023

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Jérémie Stöckli



8.3 Présentation du message n° 24 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 24 des Vorstandes

Éric Mennel. Je remercie la *CF* et la *CAME* pour leurs préavis positifs.

Tout d'abord, je vous présente l'état des démarches. Le projet de renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de mon Cœur » est initié par le *Service cantonal des forêts et de la nature (SFN)* en collaboration avec les communes de Corminboeuf, Givisiez, Fribourg et Villars-sur-Glâne.

La commune de Villars-sur-Glâne, en tant que commune-site, a fait parvenir une demande de subvention pour ledit projet via la mesure 4NP.04.01 du PA4 « Espaces d'accueil de la population au sein des espaces naturels (court terme) ».

Je vous fais à présent une description générale de la mesure 4NP.04.01. La stratégie *NP* du PA4 vise à offrir, à l'intérieur et en dehors des périmètres d'urbanisation, l'aménagement en suffisance d'espaces ouverts diversifiés et de qualité. La mesure 4NP.04.01 vise à améliorer les qualités d'accueil de la population au sein des « Espaces naturels et de loisirs d'agglomération » via la réalisation de structures à vocation de loisirs et de découverte adaptées. Cette mesure repose également sur l'objectif de renforcer l'aspect pédagogique de la découverte des espaces naturels via la réalisation de supports de sensibilisation adaptés. Ce faisant, cette mesure permet de développer les loisirs doux de proximité, tout

en garantissant la protection des espaces sensibles. La fiche 4NP.04.01 s'organise sous la forme d'un paquet de mesures, qui regroupe plusieurs projets d'aménagement à réaliser par les *communes membres* à court terme, dont le projet 4NP.04.01E, relatif au renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques. Le projet pédagogique « au Bois de mon Cœur » a pour objectif d'inciter les habitant-e-s urbain-e-s à se reconnecter avec la forêt, ainsi qu'à comprendre les enjeux essentiels liés à ce milieu au sein de notre société et son importance pour l'environnement. Il a été inauguré en 2014 sous l'impulsion du SFN. « Au Bois de mon Cœur » est le fruit d'une collaboration avec les propriétaires forestiers et les communes voisines. Il est composé d'un pavillon d'accueil, de deux boucles didactiques animées par 37 postes sous forme d'activités ludiques, de trois canapés forestiers, d'une place de pique-nique et d'une grande scène forestière. Afin d'être à l'écoute des expériences ainsi que des savoirs des utilisatrices et utilisateurs du site, un processus participatif a été organisé en automne 2022 et a permis de révéler un besoin de renouveau. Développé par le SFN en coordination avec les communes susmentionnées, le projet de renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de mon Cœur » s'articule autour d'un parcours pédagogique, suivant un tracé plus ou moins semblable au tracé existant, ponctué par six nouvelles places, où le jeu rencontre la science. Concernant le subventionnement, le *Comité* juge que ce projet est globalement conforme aux objectifs des stratégies NP et de la mesure 4NP.04.01. Sa position centrale, son accessibilité et la qualité de ses aménagements en font un « espace naturel et de loisirs d'agglomération » de premier plan. Conformément à la stratégie NP1 « Continuum vert et bleu » du PA4, le renouvellement des aménagements et boucles en question permettra de valoriser les qualités écologiques, paysagères et sociales de la césure verte et bleue située au niveau du Bois de Moncor. Selon les objectifs de la stratégie NP3 « Espaces naturels et de loisirs d'agglomération » du PA4, le projet contribuera également à coordonner une offre diversifiée et complémentaire reflétant les besoins actuels en matière de loisirs doux, tout en limitant la perturbation de ces activités de loisirs sur les milieux sensibles.

Je terminerai par l'aspect financier. La soumission, qui détaille les coûts de la mise en œuvre, se monte à CHF 548'000 (HT, valeur 'avril 2023'). Ramené à la date-valeur de référence du PA4 ('octobre 2020'), ce montant s'élève à CHF 497'278. Selon la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA*, le subventionnement de l'Agglomération est calculé sur la base des coûts indiqués dans le *Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PDA)*. La fiche de mesure 4NP.04.01 indique un coût total de CHF 400'000 (HT, valeur 'octobre 2020'). Conformément à l'article 8 de la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA*, le *Comité* peut proposer d'entrer en matière pour des mesures servant l'intérêt régional, relevant d'une portée intercommunale et ayant été réévaluées à la suite du processus participatif réalisé à l'automne 2022. Le *Comité* souhaite proposer une entrée en matière sur la base de calcul maximale pour le subventionnement et propose de fixer cette base au montant de la soumission. Le *Comité* rappelle que les participations de tiers sont déduites du montant subventionnable. Le projet fait l'objet d'un financement par l'État de Fribourg pour un montant de CHF 195'100 (HT, valeur 'octobre 2020'). Une fois la déduction du subventionnement cantonal opérée, les coûts du projet sont répartis, entre les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Villars-sur-Glâne. Conformément à la *Directive sur le subventionnement des mesures du PDA*, l'Agglomération subventionne 50 % des coûts d'étude et/ou de réalisation à charge des communes concernées, soit CHF 151'089 (HT, valeur 'octobre 2020'). Ces chiffres se trouvent dans le tableau 1 du message n° 24. Pour conclure, le *Comité* propose au *Conseil* d'adopter la libération du subventionnement prévu pour un montant de CHF 151'089.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouverez cet arrêté en annexe du message n° 24. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur l'arrêté, sans détailler les titres et considérants.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 48

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 151'089 (montant en valeur 'octobre 2020' hors renchérissement et hors TVA), réparti proportionnellement entre les communes participantes, pour la réalisation de travaux de renouvellement des aménagements du site d'accueil « au Bois de mon Cœur » et de ses boucles pédagogiques dans le cadre de la mesure 4NP.04.01 du PA4 (rubrique 7900.5620.30 du budget d'investissement 2024).

Le huitième point de l'ODJ est ainsi liquidé.

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

9.1 Postulat relatif à la mise en place d'un pont végétal (écoduc) devant permettre également le passage de la faune vertébrée au-dessus de l'autoroute / Postulat, das die Einrichtung einer bepflanzten Brücke (Ökodukt) über die Autobahn fordert, die den Tieren und Pflanzen den Übergang ermöglicht und so die bewohnbare Zone vergrößert (Post Leg 2021-2026 2023 016)

a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Gérald Collaud. Simon Jordan devait prendre la parole, mais il n'a malheureusement pas pu venir ce soir. Le présent postulat demande que le *Comité* étudie la faisabilité d'un pont végétal au-dessus de l'autoroute dans l'espace de l'*agglomération fribourgeoise*. Le but est de permettre à la faune de passer entre deux zones naturelles séparées actuellement par les infrastructures humaines. D'autre part, le pont végétal agrandirait leur espace habitable. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le 7 septembre dernier, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éric Mennel. Je vous fais part de la position du *Comité* concernant cette intervention parlementaire. Elle complète l'avis du *Bureau du Conseil* au sujet de la qualification juridique et de la recevabilité.

La présente intervention demande que le *Comité* étudie la faisabilité d'un pont végétal au-dessus de l'autoroute dans l'espace de l'*agglomération fribourgeoise* dans le but de limiter l'effet de coupure induit par les infrastructures pour le passage de la faune et de la flore.

Le *Comité* fait l'évaluation suivante. Il est sensible à la problématique de la biodiversité et mise en réseau des espaces naturels. Il s'agit d'un enjeu majeur dans le cadre des projets d'agglomération, dès lors que les infrastructures propres aux milieux bâtis fragmentent des habitats naturels et constituent une menace pour la faune et flore à long terme. À ce titre, le PA4, dans le cadre de la stratégie NP.1, vise la préservation des trames vertes et bleues. Ce principe est décliné en diverses mesures faisant l'objet d'un cofinancement de l'*Agglomération*. Elles visent à la préservation des continuités naturelles évoquées et concourt déjà à la réalisation des objectifs promus par le postulat.

Sur cette base, le *Comité* fait la proposition suivante. Dans le cadre de la réponse à apporter à la présente intervention, il s'agira d'évaluer si les mesures déjà identifiées nécessitent d'être complétées par des mesures telles que la planification et la construction de passages à faune. Il convient encore de noter que la planification et la construction de passage à faune sur le réseau autoroutier sont régies par une directive du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Cette directive fixe les critères permettant de déterminer le nombre de passages à faune, leur emplacement, le type d'ouvrage ainsi que leur dimension. Sur cette base, une pesée des intérêts pour une telle infrastructure sera établie dans le cadre de la réponse à ce postulat. Moyennant cette réserve, le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 36

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 7

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 5

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2023_016 demandant la mise en place d'un pont végétal (écoduc) devant permettre également le passage de la faune vertébrée au-dessus de l'autoroute.

9.2 Motion demandant l'instauration d'une analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité dans les messages du Comité d'agglomération / Motion zur Einführung einer Nachhaltigkeits-, Klima- und Biodiversitätsfolgenabschätzung in den Botschaften des Agglomerationsvorstandes (Mot Leg 2021-2026 2023 017)

a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

François Yerly-Brault. Avec cette motion, mes collègues comotionnaires et moi-même demandons au *Comité* d'étudier les modifications réglementaires nécessaires - a fortiori, celles du *Règlement du Conseil* ou tout autre règlement pertinent - afin d'introduire une analyse d'impact environnementale dans les messages à l'attention du *Conseil*.

L'analyse d'impact vise à fournir aux élu-e-s des bases décisionnelles transparentes et pertinentes. Ainsi, les messages du *Comité* à l'attention du *Conseil* comprennent quasi systématiquement un développement sur les incidences financières des objets soumis au *Conseil*. Toutefois, les incidences de ces objets ne sont jamais exclusivement financières : ceux-ci ont toujours un impact sur l'environnement, le climat et la biodiversité.

L'introduction d'une analyse d'impact environnemental au sens large comblera cette lacune dans la rédaction des messages en fournissant pleinement des bases décisionnelles transparentes et pertinentes aux élu-e-s. Un tel outil permet par ailleurs de s'assurer que les objets adoptés au sein de l'*Agglomération* soient en pleine cohérence avec les politiques publiques et stratégies sectorielles de l'État de Fribourg et de la Confédération.

Comme précisé dans le texte de la motion, cette démarche s'inscrit dans un mouvement général promu en particulier par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), dont la Suisse est membre depuis 1961. La Confédération a récemment modifié ses directives sur l'analyse d'impact de la réglementation pour y inclure les conséquences environnementales, comme lorsqu'une nouvelle subvention a des effets dommageables sur la biodiversité. La loi sur le Grand Conseil du canton de Fribourg prévoit que les messages du Conseil d'État informent notamment des effets du projet sur le développement durable.

Je remercie le *Comité* pour son préavis favorable. Je n'ai que deux questions à poser au rapporteur du *Comité*, même si c'est un peu en avance par rapport à la prise de position. Primo, la position mentionne que la motion, si elle est transmise ce soir par le *Conseil*, sera traitée conjointement au postulat Leg2016-2021_2019_021. Quand ce postulat sera-t-il traité ? Quand la feuille de route mentionnée sera-t-elle publiée ? Deuxio, si cette motion est bien transmise ce soir, de même que la suivante, bien qu'elles soient traitées dans le cadre dudit postulat de ma collègue de parti Liliane Galley, seront-elles traitées comme des motions ? Autrement dit, est-ce que, comme prévu à l'article 5 alinéa 2 du *Règlement du Conseil* et comme demandé par la motion, elles mèneront bien à l'adoption d'un changement réglementaire et non à un énième rapport ?

Mesdames et messieurs, je ne vous apprend rien : les conséquences exacerbées des changements climatiques se font de plus en plus sentir. L'effondrement de la biodiversité devient un sujet de préoccupation majeur. De nouveaux scandales sur les pollutions environnementales font les gros titres tous les mois. Tout ceci engendre des coûts supplémentaires pour la société – et par conséquent pour les contribuables.

Dans une perspective correspondant au principe de prévention et afin de minimiser autant que possible les impacts environnementaux des politiques publiques de l'*Agglomération*, y compris de ses subventions,

un instrument permettant au législatif de l'Agglomération d'avoir un aperçu factuel des impacts sur l'environnement, le climat et la biodiversité s'avère pleinement pertinent.

Mes collègues comotionnaires et moi-même vous remercions pour le soutien de cette motion.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le 7 septembre dernier, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éric Mennel. La présente intervention demande que les messages du *Comité*, à l'attention du *Conseil*, comprennent systématiquement une analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité des objets soumis. Le *Comité* a fait l'évaluation suivante. Il est sensible aux thématiques de la durabilité, du climat et de la biodiversité. Dans sa prise de position relative au postulat demandant « une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels », le *Comité* avait retenu que l'élaboration d'une « feuille de route » transversale était nécessaire. Elle doit permettre de définir la stratégie et les priorités de l'Agglomération en matière de protection de l'environnement au sens large. Sa concrétisation sur le fond et sur la forme est en cours. Le résultat y relatif devrait être connu en 2024. Cela répond à votre question. Sur la base de ces informations, le *Comité* fait la proposition suivante. La mise en œuvre de l'analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité des messages du *Comité* sera évaluée dans le cadre de la démarche précitée. La réponse à la présente motion sera ainsi réalisée conjointement à la réponse au postulat susmentionné. Le cas échéant, l'adaptation de la réglementation de portée générale correspondante pourra être réalisée lors du changement institutionnel de l'Agglomération à venir. Moyennant ces remarques, le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de cette motion.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 33

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 11

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 4

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de cette motion Leg 2021-2026_2023_017, demandant l'instauration d'une analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité dans les messages du *Comité*.

9.3 Motion sur l'instauration d'une évaluation environnementale du budget de l'Agglomération de Fribourg (budget écologique – green budgeting) / Motion betreffend die Einführung einer ökologischen Bewertung des Budgets der Agglomeration Freiburg (ökologisches Budget – green budgeting) (Mot Leg 2021-2026 2023 018)

a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

François Yerly-Brault. Comme l'ont compris le *Comité* et l'administration de l'Agglomération, cette motion est un pendant complémentaire à la motion précédente. Avec mes comotionnaires, nous sollicitons l'instauration d'une pratique de budget écologique, afin de fournir aux élu-e-s du *Conseil* des bases décisionnelles transparentes et pertinentes pour évaluer la politique financière et budgétaire de l'Agglomération. Le budget écologique est un budget respectueux de l'environnement ou un budget vert, il est appelé aussi green budgeting pour les plus anglophiles. Il permet d'évaluer les incidences environnementales, en particulier sur le climat et la biodiversité, des politiques budgétaires et d'évaluer leur cohérence par rapport aux politiques publiques environnementales à tous les échelons.

Disposer d'une évaluation environnementale du budget permet aux élu-e-s et à l'administration d'informer sur les arbitrages budgétaires. Il permet d'identifier et de comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour l'environnement et celles avec un effet négatif. Il permet aussi d'évaluer la cohérence des

dépenses avec les objectifs environnementaux, d'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme environnemental et, enfin, de suivre l'évolution d'exercice en exercice.

Je ne répéterai pas la conclusion de ma précédente intervention car elle est identique pour cette motion. Pour des politiques budgétaires transparentes, efficaces et surtout informées, je vous enjoins, chères et chers collègues, à accepter cette motion.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le 7 septembre dernier, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éric Mennel. Comme cela a été expliqué, il s'agit d'un pendant complémentaire de la précédente motion. Par conséquent, la position du *Comité* concernant la présente motion est quasi identique à la précédente. Dans sa prise de position relative au postulat demandant « une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels », le *Comité* avait retenu que l'élaboration d'une feuille de route transversale était nécessaire. Elle doit permettre de définir la stratégie et les priorités de l'*Agglomération* en matière de protection de l'environnement au sens large. Sa concrétisation, sur le fond et sur la forme, est en cours, avec une fin prévue en 2024. La mise en œuvre de l'analyse d'impact sur la durabilité, le climat et la biodiversité des messages du *Comité* sera évaluée dans ce cadre. La réponse à la présente motion sera ainsi réalisée conjointement à la réponse au postulat susmentionné. Le cas échéant, l'adaptation de la réglementation de portée générale correspondante pourra être réalisée lors du changement institutionnel de l'*Agglomération* à venir. Moyennant ces remarques, le *Comité* préavise favorablement la transmission de la présente intervention.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Autant j'étais pour que les messages comportent une partie de bilan écologique, autant je trouve cela superflu pour le budget. En effet, notre budget est composé uniquement de salaires, de mesures relatives à l'environnement et aux *TP*, de subventions accordées aux mesures du *PDA*, qui est déjà soumis à une orientation écologique. J'estime que ce serait trop de le faire chaque année. Il ne faut jamais oublier que des *collaborateurs* devront effectuer ce travail. Ce n'est pas logique d'engager de nouveaux *collaborateurs* aujourd'hui, alors que l'*Agglomération* va être abandonnée dans sa forme actuelle.

Alain Lunghi. Je souhaitais faire le même commentaire que M. Grangier et demander combien cela coûterait.

François Yerly-Brault. Je remercie mes préopinants pour leurs remarques et questions. Je souhaiterais mentionner qu'effectivement, le budget de l'*Agglomération* comprend des salaires et des crédits d'investissement pour des mesures de *TP*. Il faut relever que les *TP* peuvent avoir un impact sur la biodiversité. Par conséquent, le budget écologique permettrait de mettre en lumière ces arbitrages sur les politiques budgétaires. Il est important d'avoir un aperçu global des politiques sectorielles à tous les échelons (fédéral, cantonal, communal et intercommunal).

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de cette motion.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de cette motion, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 12

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 27

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 9

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a refusé, à la majorité, la transmission de cette motion Leg 2021-2026_2023_018, demandant l'instauration d'une évaluation environnementale du budget de l'*Agglomération* de Fribourg.

9.4 Postulat demandant l'étude de la possibilité d'introduire un tarif TPF dans l'agglomération fribourgeoise de CHF 1 par course le samedi / Postulat betreffend eine Studie zur Möglichkeit der Einführung eines TPF-Tarifs von CHF1 pro Fahrt an Samstagen in der Freiburger Agglomeration (Post Leg 2021-2026 2023 019)

a. Position d'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Gérald Collaud. Entre notre Président, qui espère des *TP* gratuits, et notre hôte qui souhaite augmenter l'usage des *TP* pour sa commune et pour l'*Agglomération*, il me semble que notre postulat devrait être accepté sans problème ce soir. Quand on demande aux personnes, qui utilisent leur voiture plutôt que les *TP* afin de se déplacer, pourquoi elles ont fait ce choix : la réponse générale est le prix trop élevé des *TP*. Si on souhaite augmenter l'usage des *TP*, comme l'espère notre hôte, un des moyens est donc d'en baisser le prix. Or, contrairement au désir de notre Président du *Conseil*, la décision encore récente du Tribunal fédéral empêche de rendre gratuits les *TP*. En revanche, il est tout de même possible de les rendre plus attractifs en en diminuant le prix.

Avec notre postulat, nous proposons de fixer à CHF 1 le prix d'un trajet en *TP* dans le périmètre de l'*agglomération fribourgeoise*. C'est un prix suffisamment bas pour que les utilisateurs et utilisatrices soient incité-e-s à les utiliser. Cela va avoir plusieurs effets : améliorer l'accessibilité des commerces, favoriser les activités culturelles et de loisir, ayant lieu le week-end, impacter positivement l'environnement par une diminution de la pollution et du bruit ainsi qu'augmenter la sécurité et la santé de ses habitant-e-s.

Le montant de CHF 1 par course et par trajet nous semble suffisamment bas pour inciter à un changement de comportement tout en garantissant que les usagers et usagères soient conscient-e-s que tout service a un coût. Je vous remercie par avance de soutenir ce postulat.

Anne-Élisabeth Cattaneo-Python. Globalement, il est souhaitable de réduire le prix des billets de bus et de train, afin d'encourager les pendulaires à prendre les *TP*. Je salue les billets combinés pour les manifestations sportives entre les *TPF* et les clubs ainsi que les entrées des évènements culturels. Il y a encore du potentiel dans ce domaine. Concernant les billets à CHF 1 les samedis, je doute que les usagers restent conscients que tout service a un coût. Je doute aussi que cela aide les commerçant-e-s et qu'ils/elles soient d'accord de participer au financement de cette mesure, à moins d'être certain-e-s que cela apporte davantage de client-e-s qui achètent et consomment. Dans ce sens, je pense que cela vaudrait la peine de discuter avec les commerçant-e-s, afin de trouver des solutions.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Le 7 septembre dernier, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable. Le *Bureau du Conseil* souligne que l'intervention porte en général sur la tarification des *TP* au sein de la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise Frimobil (CTIFR), et pas uniquement sur ceux pratiqués par les *TPF*. Il observe également que la position du *Comité* évoque une forme de gratuité partielle, alors qu'il est plutôt question d'un prix réduit. Moyennant ces précisions, il estime donc que ce postulat est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Éliane Dévaud-Sciboz. Le présent postulat demande que l'ensemble des trajets effectués, au moyen des *TP* au sein du périmètre de l'*agglomération fribourgeoise* soit facturé au prix unique de CHF 1 les samedis. Le *Comité* constate que l'intervention postule une forme de gratuité partielle, qui reviendra à augmenter notablement la part du financement public de l'offre de *TP*. Le *Comité* répondra à cette intervention en veillant à vérifier que la mise en place de cette tarification est conforme aux principes constitutionnels. Il évaluera les pertes financières engendrées ainsi que les avantages et inconvénients. Le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ?

Grégory Grin. J'ai une remarque de forme à faire à Mme Cattaneo-Python. Dans le texte du postulat, il est indiqué que « ce tarif pourrait être introduit dans un premier temps durant une période de test [...], puis selon le succès être pérennisé avec potentiellement une participation des commerces ». Le verbe pouvoir est donc au conditionnel. Ce postulat ne demande pas une participation des commerçant-e-s, mais c'est juste une idée.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche verte : 31

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche rouge : 11

Nombre de membres du *Conseil* ayant pressé sur la touche bleue : 6

Total des votants : 48

Total des membres du *Conseil* disposant du droit de vote : 48

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg 2021-2026_2023_019, demandant l'étude de la possibilité d'introduire un tarif *TPF* dans l'*agglomération fribourgeoise* de CHF 1 par course le samedi.

Ce neuvième point de l'*ODJ* est donc absout.

10. Réponse du Comité au postulat demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s / Antwort des Vorstandes zum Postulat bezüglich der Überlegung zur Möglichkeit, den derzeitigen Antrieb (Diesel) des kleinen Touristenzuges in der Stadt Freiburg durch einen umwelt- und bewohnerfreundlicheren Antrieb zu ersetzen (Post Leg2021-2026 2022 010)

10.1 Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Bernard Clerc. À la suite du postulat déposé le 19 juin 2022 et transmis le 13 octobre 2022, une séance de travail avec tous les partenaires concernés a permis de clarifier les relations contractuelles et les rôles des différentes parties. Comme vu avez pu le lire dans la réponse du *Comité*, l'exploitation du petit train repose sur une autorisation cantonale octroyée à *FTR* valable jusqu'en mars 2025. Quant au contrat nous liant à *FTR*, il est valable jusqu'à fin 2024 puis devrait être repris par l'*ARS*. Ce n'est qu'à l'échéance de ces relations contractuelles qu'un changement des conditions d'exploitation du petit train touristique pourrait être envisagé, respectivement imposé. Le *Comité* s'engage à inciter les organes de *FTR* à résilier de manière proactive le contrat, qui le lie à Wielandbus à la fin de cette l'année, au plus tard à la fin février 2024, pour la fin de saison 2024. Mais son pouvoir est limité car l'*Agglomération* ne dispose que de trois sièges au Comité de *FTR*. Le *Comité* observe, par ailleurs, que d'un commun accord entre le bénéficiaire de l'autorisation et l'exploitant, le parcours du petit train a déjà été modifié en évitant la rue de Lausanne, répondant ainsi à une des demandes de ce postulat. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis d'un-e des auteur-e-s / Meinung eines/einer der Autor-inn-en

Anne-Élisabeth Cattaneo-Python. Vielen Dank für ihre Bemühungen und das rasche Umsetzen. Die Bewohner der Rue de Lausanne sind dankbar, dass der Touristenzug eine neue Streckenführung hat. Ebenfalls können die Restaurantbesucher nun ihr Essen auf den Terrassen ohne Lärm und Abgase genießen. Ich hoffe das *Freiburg Tourismus und Region (FTR)* die Suche nach einem neuen Betreiber einleiten kann oder eventuell eine Lösung mit Wielandbus AG findet.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce dixième point de l'*ODJ* est donc absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons au chapitre des Divers. J'ouvre la discussion.

Eliane Dévaud-Sciboz. Lors de la dernière séance du *Conseil*, Mme Cattaneo-Python a demandé s'il est possible de prolonger les arrêts de bus, spécialement à l'avenue de la Gare, côté Fribourg-Centre, ou de doubler la ligne d'arrêt comme celle du côté de la gare de Fribourg, afin d'éviter les embouteillages à l'arrêt 'place de la Gare' et 'Charmettes' et afin de rendre une meilleure fluidité au trafic de bus. Selon Mme Cattaneo-Python, la mobilité des piétons pourrait ainsi être plus confortable.

Le *Comité* y répond comme suit. Le réseau de l'*agglomération fribourgeoise* est un réseau 'dit radial' avec une concentration des lignes en direction de la gare de Fribourg. Cette concentration a des avantages puisqu'elle permet de pouvoir transborder d'une ligne à l'autre. Toutefois, cette concentration accroît fortement la pression sur le réseau routier et les aménagements *TP*.

Les arrêts mentionnés sont effectivement fortement sollicités. Dans le cadre des projets de réaménagements à long terme, *l'Agglomération* veille à ce que les emplacements d'arrêts soient suffisamment bien calibrés dans la limite des possibilités offertes par l'espace public. À terme et grâce notamment à l'ouverture du nouvel accès aux quais au niveau du café de l'ancienne gare, une meilleure répartition des arrêts sur la place de la gare est envisageable.

Sur le court terme, et concernant l'arrêt 'gare', des réflexions ont eu lieu avec les services de la Ville de Fribourg et les *TPF*. De nouveaux arrêts de dépôt ont été aménagés au carrefour avec le boulevard de Pérolles en haut de la route neuve pour la ligne 4 et juste devant les locaux de *l'Agglomération* pour les lignes 5 et 7. Un monitoring est en cours de la part des *TPF*, afin d'analyser les effets de ces nouveaux arrêts sur la clientèle et sur l'exploitation des lignes. En fonction des résultats, des aménagements complémentaires pourront suivre.

Pierre-Alain Perritaz. J'ai déposé ce soir un postulat qui demande d'étudier une desserte de la route St-Nicolas-de-Flüe jusqu'à l'établissement médico-social (EMS) de la Villa Beausite à Fribourg par les *TP*.

Le Président. Ce postulat a effectivement été déposé ce soir auprès du *Conseil*.

Océane Gex. Mes collègues et moi-même déposeront également un postulat concernant la gratuité des *TP* pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie dans *l'agglomération fribourgeoise*.

De plus, j'ai une question. Nombreux sont les mégots jetés dans la nature, les rues, à travers les grilles d'égout et notamment aux arrêts de bus. À Genève, quelques 476'000 mégots souillent quotidiennement le domaine public. Ces gestes ont des conséquences néfastes, entre autres, sur nos rivières, sols et végétaux car les mégots sont chargés en substances toxiques et composés de plastiques. Selon des statistiques, un mégot peut à lui seul polluer jusqu'à 500 litres d'eau et mettre jusqu'à une dizaine d'années pour se dégrader totalement. Comme ces déchets sont très difficiles à ramasser du fait de leur petite taille et de leur accessibilité, étant donné qu'ils se nichent un peu partout, il est important d'améliorer le comportement des Fribourgeois-es, d'autant que le ramassage des mégots coûte cher à la collectivité. Fort de ce constat, je souhaite demander au *Comité* si *l'Agglomération* pourrait mettre en place une campagne de sensibilisation des usagers et usagères du domaine public, afin qu'ils/elles jettent leur mégot dans un cendrier, à l'instar de l'action anti-mégots mise sur pied en Ville de Genève, et ce plus particulièrement aux arrêts de bus. Je me réserve le droit de déposer un postulat ou une motion lors de notre prochaine séance.

François Miche. Mes collègues et moi-même déposons deux postulats. Le premier est en faveur de navettes accélérées dans *l'agglomération fribourgeoise*. Le second postulat demande le rétablissement de la desserte de la route de la Veveyse sur les lignes 5 et 7.

Florian Müller. Nous déposerons également par une motion pour un concept pour la promotion des places et des lieux de rencontre avec une approche participative.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous avons donc absous tous les points de l'ordre du jour. Je vous remercie d'être venu-e-s ce soir à Matran, malgré les travaux qui réduisent l'accessibilité dans notre commune. Je vous souhaite un bon retour à votre domicile. Je vous invite maintenant à un apéritif qui sera servi dans le hall d'entrée et qui est offert par la commune de Matran. Bonne soirée à tou-te-s et à bientôt. Je clos cette séance à 21 h 37 (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates

Le Secrétaire général / Der Generalsekretär

Bernard Chassot

Félicien Frossard